

# Procédure opérationnelle standard : mécanisme de petits fonds d'urgence pour une action précoce

## Boîte à outils pour les actions anticipées dirigées au niveau local

### Objet

Cet outil est destiné à concevoir un exemple de procédure opérationnelle standard (POS) que les organisations pourraient utiliser pour gérer un mécanisme de petits fonds d'urgence.

### Directives

S'appuyant sur les leçons tirées du projet « Un leadership local pour un impact mondial », ce POS a été élaboré par Diakonie Katastrophenhilfe (DKH) pour gérer les « petits fonds d'urgence pour une action précoce », mis en place pour améliorer son soutien à l'action anticipée dirigée au niveau local. Cette procédure devrait être modifiée pour s'adapter au contexte d'autres organisations souhaitant mettre en œuvre le même mécanisme.

Les POS doivent être considérées comme des documents « vivants » qui seront mis à jour en fonction des connaissances acquises, conformément aux processus d'approbation des POS au sein de l'organisation.

## Procédure opérationnelle standard (POS) : Mécanisme de petits fonds d'urgence pour une action précoce

### Contexte

Pour sauver des vies et des moyens d'existence, mais aussi pour protéger les acquis du développement, il est essentiel d'agir rapidement pour atténuer l'impact humanitaire, notamment celui qui résulte du changement climatique. Les partenaires sont encouragés à utiliser les petits fonds d'urgence de la DKH pour gérer les risques humanitaires de manière proactive au lieu d'attendre qu'une crise se produise pour réagir. Ce mécanisme met l'accent sur la possibilité d'une action précoce menée localement par les communautés et les acteurs locaux.

Il peut y avoir une grande incertitude dans le choix du moment de déclencher une alerte et des activités qui pourraient être appropriées. Par exemple, comment savoir quand les choses sortent de leur état « normal », surtout dans des contextes sujets à des crises récurrentes ou saisonnières ? Il est normal qu'il y ait un certain degré d'incertitude lorsqu'on agit sur la base d'une prévision. Nous apprenons par la pratique. Pour cela, les partenaires et les bureaux de DKH doivent analyser les risques et agir, alors qu'il n'y a pas encore de certitude que les risques se concrétisent. Compte tenu de ces complexités, Diakonie Katastrophenhilfe a introduit le Mécanisme de petits fonds d'urgence pour une action précoce et l'a doté d'une allocation allant jusqu'à 10 000 euros (jusqu'à 5 000 euros peuvent être approuvés par le bureau de DKH au Mozambique, au-delà de 5 000 euros, il faut l'approbation du siège de DKH).

La capacité des partenaires à gérer les risques humanitaires de manière proactive au lieu d'attendre qu'une crise se produise pour réagir dépend de :

- La fonctionnalité des systèmes nationaux et locaux de prévision et d'alerte précoce ;
- L'existence de cadres et de modèles d'action préventive ou de protocoles et de déclencheurs d'action précoce déjà établis par d'autres organismes ;
- La fiabilité des prévisions, des modèles et surtout des déclencheurs appliqués ;
- Les mécanismes de coordination locaux, et leur lien avec les experts en prévisions techniques ;
- Le niveau de sensibilisation, de connaissance et de motivation des parties prenantes pour s'impliquer dans une action préventive, et surtout l'appréciation de l'incertitude lorsqu'on agit sur la base de prévisions ;
- L'environnement politique de la gestion des catastrophes et la volonté des agences de gestion des catastrophes de s'impliquer dans un processus d'apprentissage pour passer d'actions de réponse réactives à la mise en œuvre proactive d'actions précoces.

## Étapes

### I. Protocoles d'action précoce (PAP) – facultatif

Le développement d'au moins un PAP par les partenaires est bénéfique pour établir les connaissances et les pratiques institutionnelles nécessaires au développement de Notes d'alerte réussies. Les PAP sont élaborés par les partenaires dans le cadre d'un processus participatif s'appuyant sur les informations recueillies lors des processus de planification d'urgence des communautés, ainsi que lors de réunions et d'ateliers avec des parties prenantes et des experts aux niveaux local et national.

### II. Note d'alerte sur les actions précoces

Tout partenaire peut donner l'alerte sur une crise auprès du Petit fonds d'urgence de la DKH en soumettant une note d'alerte (liée à un protocole d'action précoce si disponible). Il doit mettre en évidence de manière concise les besoins qui pourraient découler de la crise annoncée et la pertinence du DKH Small Emergency Fund pour soutenir une action proactive (c'est-à-dire l'utilisation de micro-subventions). Pour rappel, la note d'alerte n'est pas une proposition de projet, mais un moyen d'informer la DKH de la crise afin que des décisions puissent être prises au niveau du Fonds. La rapidité d'exécution doit être un facteur clé dans le déclenchement d'une alerte. Le Fonds est conçu pour intervenir aux tout premiers stades d'une crise et chaque jour de retard pour déclencher une alerte la capacité du Fonds à atteindre la population touchée dans les meilleurs délais diminue. Nous testons actuellement une période de trois jours entre l'alerte d'anticipation et la sélection du projet.

### III. Approbation et soumission d'une proposition – facultatif

Exemption de soumission de proposition : Si un PAP pré-approuvé associé à un seuil de déclenchement clair est en place, aucune proposition n'est nécessaire car le PAP fournit toutes les informations nécessaires. En supprimant la nécessité d'élaborer une proposition, nous permettons de mener rapidement l'action avant l'impact de l'aléa.

Le Mécanisme du Petit fonds d'urgence pour une action rapide de la DKH est conçu pour permettre une action rapide et proactive couvrant un éventail de types de petites crises et de contextes. L'opportunité d'activer le mécanisme des petits fonds d'urgence pour une action précoce, tant d'un point de vue opérationnel que stratégique, est laissée à l'appréciation du bureau de la DKH concerné, en concertation avec les conseillers de la DKH concernés. Un ensemble de considérations essentielles et de questions vitales sont présentées dans le formulaire des Questions pour l'approbation pour les alertes d'action précoce (ces questions sont liées au modèle de note d'alerte du PAP).

#### IV. Évaluation des actions précoces

L'évaluation des actions précoces comporte trois aspects :

- a) Suivi de l'activation : Le suivi doit commencer dès l'activation du PAP / de la note d'alerte pour que l'équipe sache si elle a réussi à agir rapidement et comme prévu.
- b) Évaluer l'impact : Collecter des données par le biais d'enquêtes, de discussions, d'entretiens, etc. pour répondre aux questions / éléments. L'impact de certaines actions se fera sentir à des moments différents. En fonction de l'impact prioritaire à réduire par chaque action et du moment où le résultat sera visible, les données devront éventuellement être collectées à différents moments (si possible).
- c) Évaluation du déclencheur : Chaque activation est l'occasion d'évaluer si le déclencheur a été défini de manière appropriée, et si et comment il pourrait être amélioré.  
L'évaluation des déclencheurs doit être menée avec les parties prenantes concernées, soit par des entretiens, soit dans le cadre d'un atelier.

#### Outils appliqués

N° de l'outil d'AP	Ressources du mécanisme d'action précoce, et comment les appliquer	Quand et à qui s'adresser
<b>AP1</b>	<b>Protocole d'action précoce (PAP) – options pour l'application :</b> a) L'élaboration du PAP est facultative, mais elle est essentielle pour les catastrophes et les crises à déclenchement rapide, afin de ne pas manquer la fenêtre d'opportunité préventive permettant de réagir avant l'impact. Si un PAP est en place, le partenaire surveille les systèmes de prévision et d'alerte précoce décrits dans le PAP et active le processus lorsque le seuil de déclenchement est atteint ; b) Si aucun PAP n'est élaboré ou en place pour un aléa ou une crise prévus, une note d'alerte (AP n° 2) doit être rapidement élaborée afin de ne pas manquer la fenêtre d'opportunité préventive pour une action précoce.	Étape 1 Partenaires (facultatif)

N° de l'outil d'AP	Ressources du mécanisme d'action précoce, et comment les appliquer	Quand et à qui s'adresser
<b>AP2</b>	<p><b>Note d'alerte d'action précoce – options pour l'application :</b></p> <p>a) Si aucun PAP n'est en place, une note d'alerte dûment remplie est requise ;</p> <p>b) Si un PAP est en place, mais que le déclenchement repose sur l'analyse prédictive d'informations contextuelles, des sections spécifiques de la note d'alerte doivent être complétées pour fournir une analyse des informations prévisionnelles. Cette action est nécessaire pour parvenir à un consensus sur l'analyse des informations disponibles en matière de prévision ou d'analyse des risques.</p> <p>c) Si un PAP est en place et utilise un déclencheur scientifique avec un seuil défini, aucune note d'alerte n'est requise. Seule l'information signalant que le seuil de déclenchement est atteint doit être communiquée.</p>	Étape 2 Partenaires
<b>AP3</b>	<p><b>Questions de validation pour les alertes d'action précoce</b></p> <p>Les questions sont utilisées par le bureau de la DKH, en consultation avec le conseiller RRC de la DKH, pour évaluer les notes d'alerte d'action précoce. Ces questions peuvent également être utiles lors de l'application d'une proposition ultérieure.</p>	Étape 3 DKH
<b>AP4</b>	<p><b>Proposition d'action précoce</b></p> <p>La proposition est élaborée et soumise immédiatement après l'approbation de la note d'alerte (le jour même ou au plus tard le jour suivant), elle est alors approuvée, et les fonds sont transférés. Les options de préfinancement par les partenaires sont également abordées (c'est-à-dire à partir des fonds du projet en cours).</p>	Étape 3 Partenaires
<b>AP5</b>	<p><b>Évaluation des actions précoces</b></p> <p>L'évaluation d'action précoce peut être menée par un partenaire mais doit être réalisée en concertation avec le bureau de la DKH concerné. Ceci est nécessaire car l'examen comprend une évaluation du Mécanisme DKH de petits fonds d'urgence pour une action précoce.</p>	Étape 4 Partenaires et DKH

## Remerciements

[Locally Led Anticipatory Action Guide and Toolkit \[Guide et boîte à outils pour l'action anticipée menée au niveau local\]](#) a été rédigé par Chris Ball, directeur de [Bounce Back Resilience Ltd](#) et conseiller humanitaire en matière de RRC et de changement climatique pour Diakonie Katastrophenhilfe. Il a été élaboré sur la base des connaissances acquises au cours du projet Un leadership local pour un impact mondial, mis en œuvre en partenariat avec [Diakonie Katastrophenhilfe](#), [CARD](#), [CEDES](#), [SAF/FJKM](#) et [GNDR](#) ; et soutenu par des fonds de la République fédérale d'Allemagne par l'intermédiaire du [Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement](#) (BMZ).